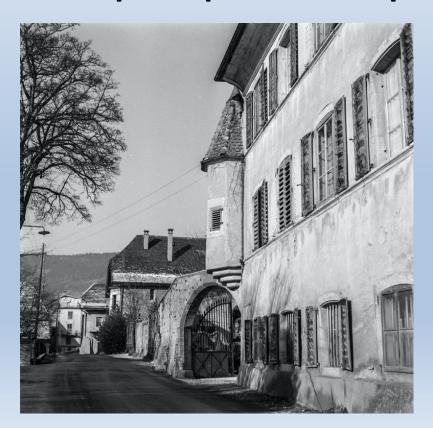




Aménagements routiers et équipements

Séance d'information publique du 30 septembre 2020



Plan de la présentation



- 1/ Bourg de Romainmôtier : Mise en zone 30 et zone de rencontre 20
- 2/ Route de Vaulion, réfection de la chaussée et équipements (présentation de J-L Pichonnat, DTP SA bureau d'études)
 - 2.1 Introduction, cadre et buts du projet
 - 2.2 Présentation des aménagements routiers
 - 2.3 Collecteurs eau claires et eaux usées
 - 2.4 Réseau d'eau potable, défense incendie et alimentation des fontaines
 - 2.5 Autres réseaux (électricité, gaz)
 - 2.6 Raccordements privés
 - 2.7 Circulation et accès durant les travaux
 - 2.8 Planning de la suite de la procédure et des travaux
- 3/ Questions et discussion



Emprise du projet





Objectifs du projet

- > Réfection de la voirie et aménagement de la zone 30.
- Remplacement du réseau d'eau potable, de défense incendie et de la conduite d'alimentation des fontaines.
- > Remplacement d'une partie des collecteurs d'eau claires et vérification du séparatif.
- > Pose de l'infrastructure pour de l'éclairage public.
- > Réalisation des raccordements privés

Aménagements routiers secteur est



Aménagements routiers secteur centre







Exemple béton désactivé Les Vergers, Genève, Suisse



Projet



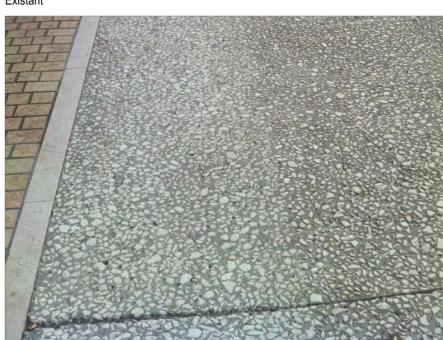
Exemple béton désactivé Les Vergers, Genève, Suisse

Aménagements routiers secteur ouest





Existant



Exemple de béton désactivé Lyon, France

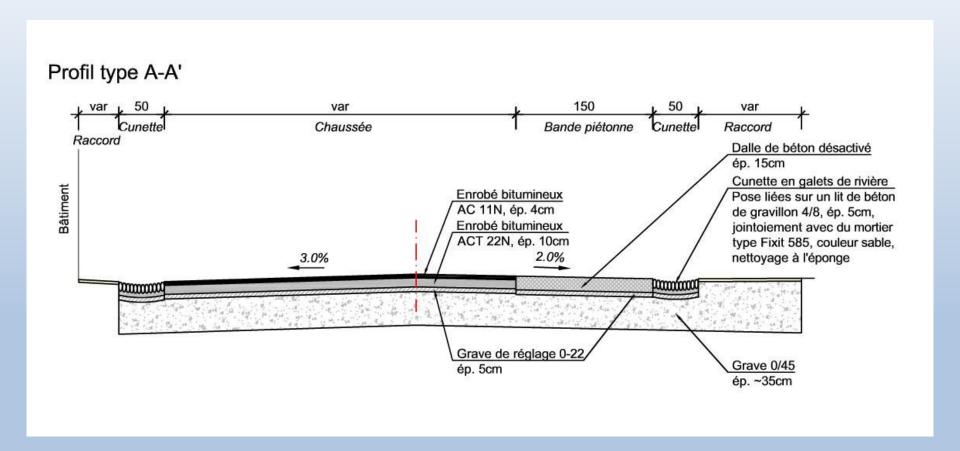


Projet



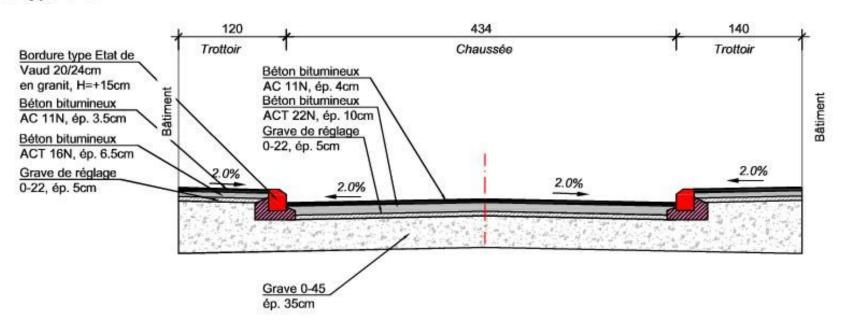
Exemple enrobé Lyon, France

Profil type A – A' de la chaussée



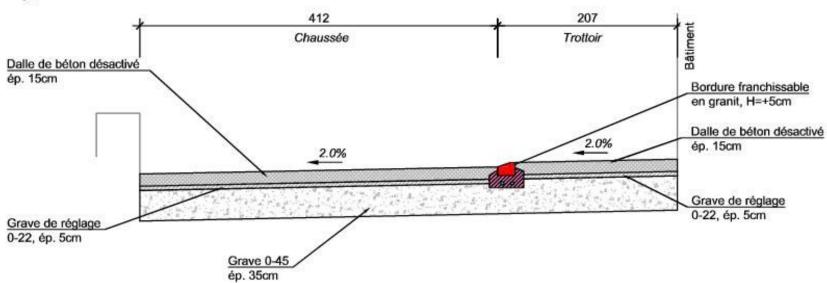
Profil type B – B' de la chaussée

Profil type B-B'



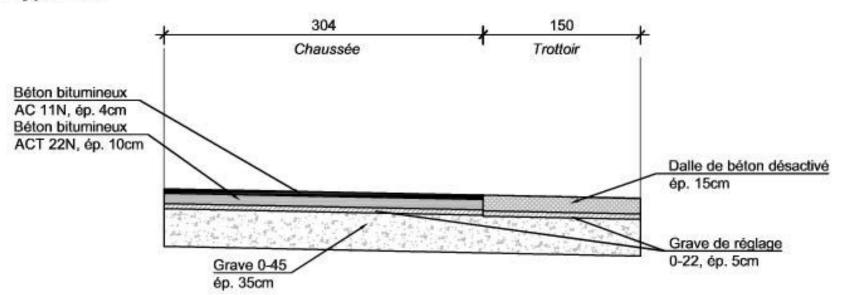
Profil type C – C' de la chaussée





Profil type D – D' de la chaussée

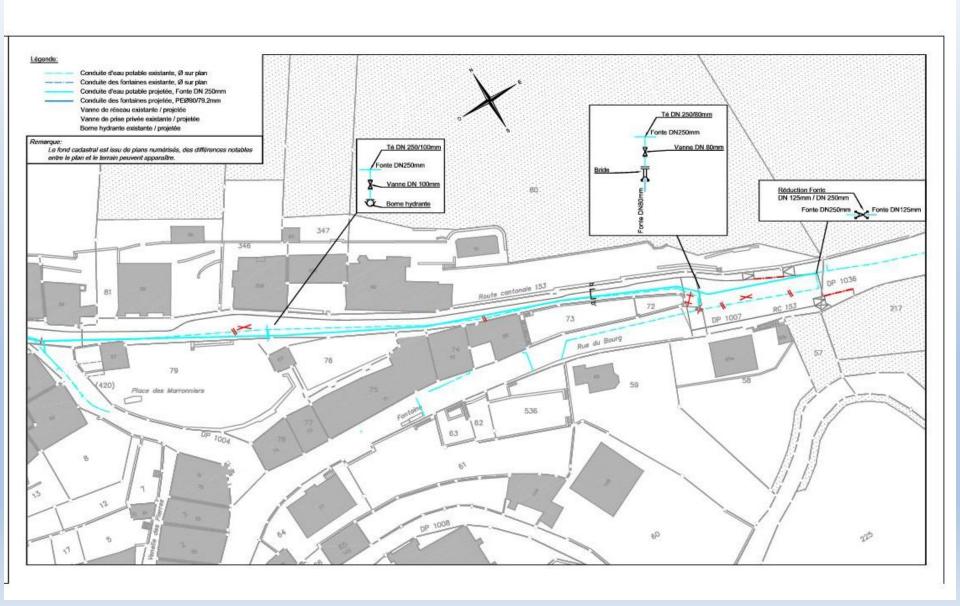
Profil type D-D'



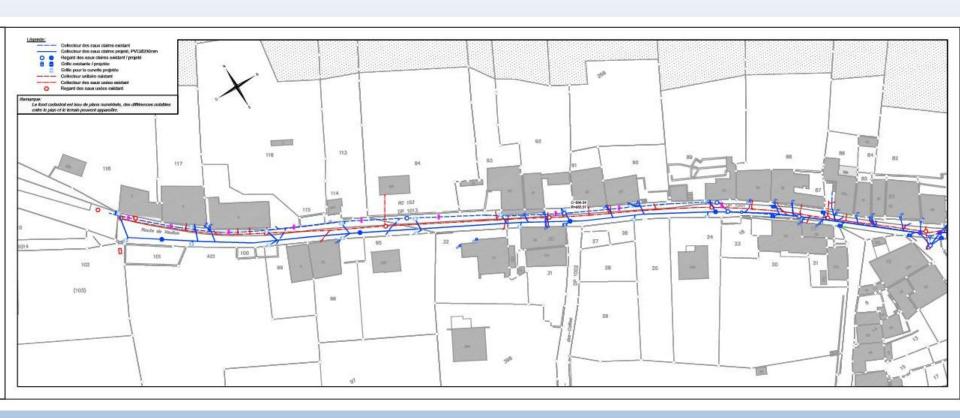
Conduite d'eau potable et défense incendie, secteur ouest



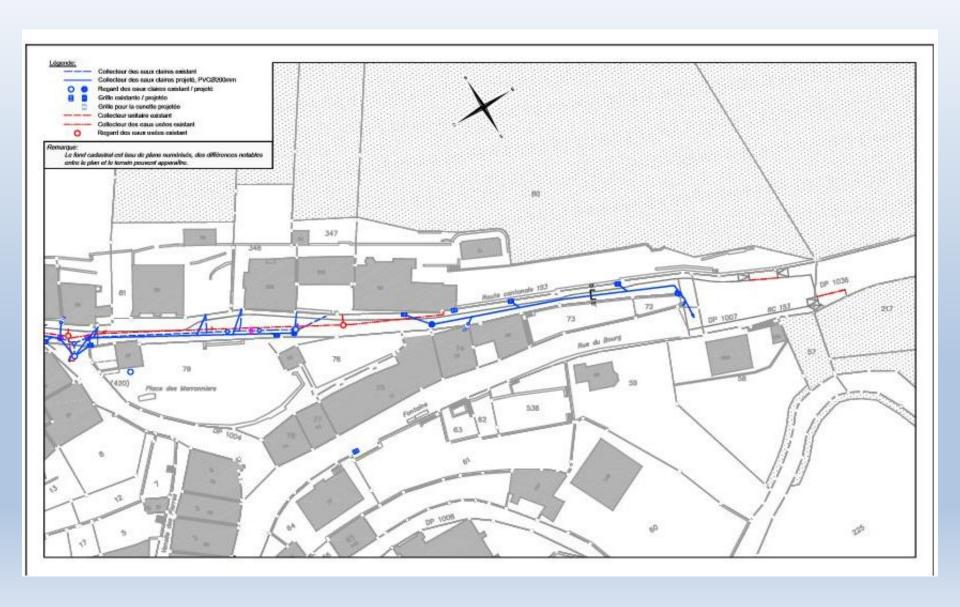
Conduite d'eau potable et défense incendie, secteur est



Séparatif, collecteurs EC et EU secteur ouest



Séparatif, collecteurs EC et EU secteur est



Autres réseaux : Eclairage, Romande Energie, VO Energies.

Eclairage public

Dans le cadre des travaux, il est projeté la mise en place de tubes en PE 60/72 mm ainsi que des socles pour la mise en place future d'un nouvel éclairage public

Electricité

La Romande Energie posera de 2 à 3 tubes PE 100 à 130 mm sur la longueur de la rue

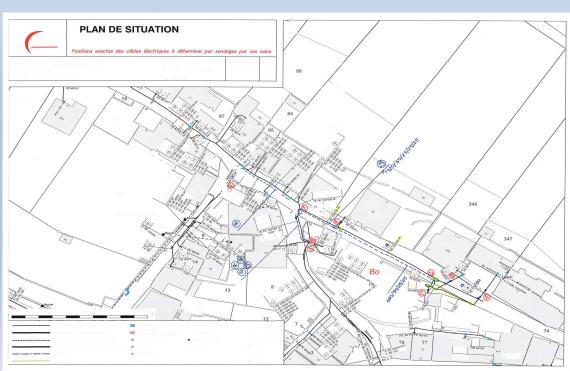
Téléréseau

VO Energies prévoit la création de raccordements supplémentaires pour améliorer le réseau en

place (Travaux ponctuels)

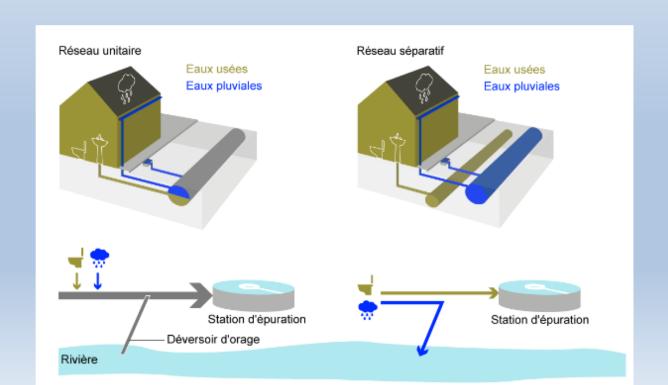
Téléphone

Swisscom ne pose de tubes dans le cadre de ces travaux



Branchement d'eaux usées et eaux claires

- Contrôle du système séparatif : Dans le cadre des travaux un contrôle du séparatif sera effectué.
- Obligation de réaliser le système séparatif : Si de mauvais branchements sont découverts, les propriétaires d'équipements privés seront tenus de se mettre en conformité dans le cadre du chantier.



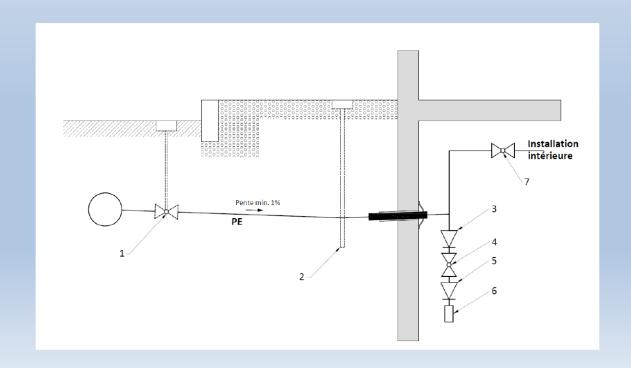
Raccordement d'eau potable

- Quel que soit l'état du raccordement privé, la Commune prend en charge les travaux de génie-civil et d'appareillage relatifs au remplacement du raccordement privé jusqu'en limite du domaine public.
- Conformément à l'art. 12 de la loi vaudoise du 30.11.1964 sur la distribution de l'eau (LDE), la commune pourra demander le remplacement de la conduite située sur le domaine privé, si cette dernière s'avère défectueuse.



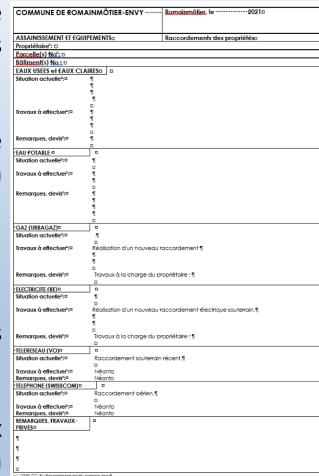
Raccordement Gaz

- Une conduite de gaz basse pression est existante dans la chaussée.
- Dans le cadre de ce chantier Urbagaz (VO Energies) ne posera pas d'autre conduite, par contre il sera réalisé des raccordements pour les propriétaires qui souhaitent un branchement au réseau gaz.
- Urbagaz sera à disposition pour effectuer des devis.



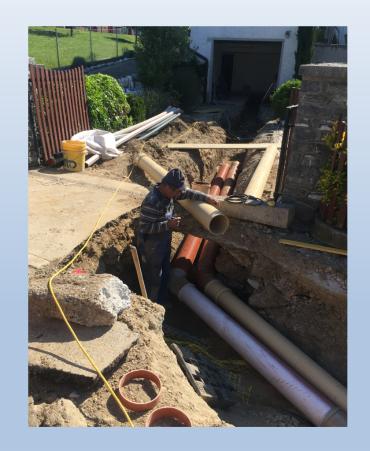
Raccordements privés : Séances chez les propriétaires bordiers

- Organisation d'une séance chez chaque propriétaire pour définir les travaux relatifs aux raccordements privés.
- 2. Présence d'un représentant de la commune, de l'entreprise GC, de l'appareilleur et de la direction des travaux (si nécessaire du gaz).
- 3. Etablissement d'un PV et croquis par la DT.
- 4. Réponses aux questions et établissement de devis par les entreprises et les services.
- 5. Réalisation des travaux dans le cadre des travaux communaux ou dans le délai imparti par la Municipalité.



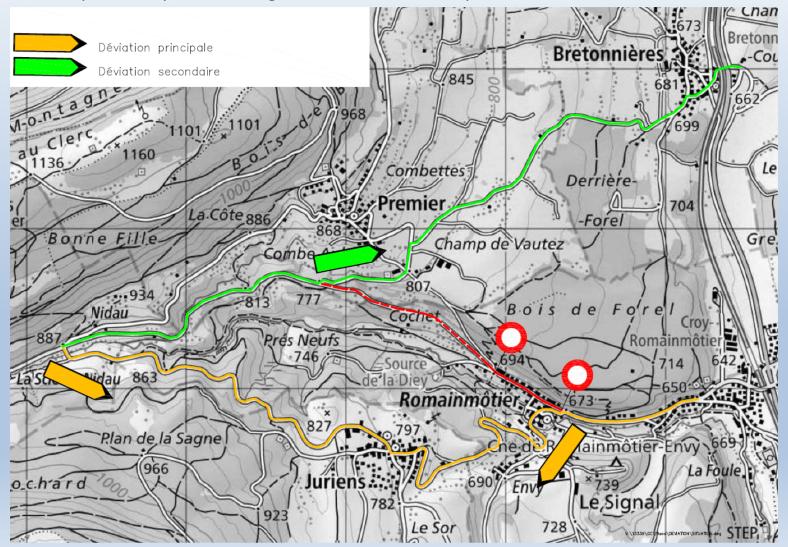
Raccordements privés : Devis

- Pour les travaux de raccordement privés, des devis seront établis par les responsables des entreprises adjudicataires des travaux communaux (génie civil et appareillage) à l'intention du propriétaire.
- Il est conseillé de s'adresser à l'entreprise adjudicataire des travaux communaux, toutefois chaque propriétaire a la possibilité de faire exécuter ses travaux privés par une entreprise de son choix.



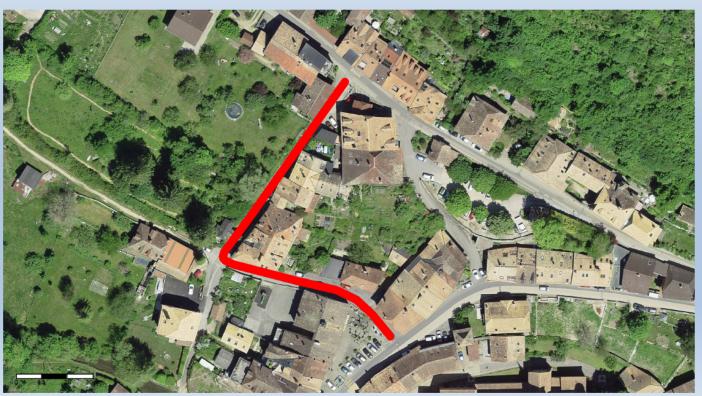
Circulation et accès durant les travaux

- La circulation de transit sera interdite sur la route de Vaulion durant les travaux.
- La déviation principale mise en place par la DGMR se fera par Juriens et Nidau.
- Il est prévu de poser une signalisation secondaire par Bretonnières.



Circulation et accès durant les travaux

- Une déviation locale pour les habitants de la Route de Vaulion sera mise en place par la Rue du Pont-Couvert et la Rue du Collège.
- Pour le secteur en chantier, les propriétaires seront informés au fur et à mesure de l'avancement des fouilles et devront parquer leur véhicule hors du secteur en travaux.
- Ponctuellement des aménagements particuliers pourront être mis en place pour les bordiers en cas de nécessité (livraison, déménagement, etc.).
- L'accès à pied aux bâtiments riverains sera bien évidemment maintenu en tout temps et en toute sécurité.



Planning

Suite de la procédure d'approbation du projet

- Novembre 2020 : Mise à l'enquête du projet (30 jours).
- 1^{er} décembre 2020 : Approbation du projet par le Conseil général (et des réponses aux opposants en cas d'oppositions).
- Décembre 2020 : Envoi du résultat de l'enquête à la DGMR pour la demande d'autorisation de construire (délivrée par le canton).
- Demande d'autorisation à l'OFCO (réseau d'eau).

Procédure d'appel d'offres et demande de crédits

- Octobre 2020 : Procédure d'appels d'offres (travaux de génie civil et appareillage eau potable).
- Début novembre 2020 : Retour des offres, contrôles et établissement du devis pour le préavis.
- Début novembre 2020 : Présentation du préavis à la commission.
- 1^{er} décembre 2020 : Approbation du crédit de construction par le Conseil général.
- Décembre 2020: Adjudications.
- Janvier 2021 : Demande de subventions (ECA et DGMR)
- Printemps 2021 : Début des travaux. Durée environ 12 à 14 mois

Merci pour votre attention.

